



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 20 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 janvier 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur HAMEL
 Madame WINDELLS a donné pouvoir à Madame LEBERTRE
 Madame MOULIN a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame MOREL

22-008 EXONERATION DE LA REDEVANCE DE CABINE DE PLAGE COTE OUEST DU FAIT DES TRAVAUX DE RTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 21-141 du 16 décembre 2021, actant les tarifs communaux pour l'exercice 2022 ;

Considérant les désagréments occasionnés par les travaux d'atterrage réalisés par RTE pour la mise en place d'un parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer

La commune propose l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les six premiers mois de l'année 2022 pour les cabines de plage installées côté ouest.

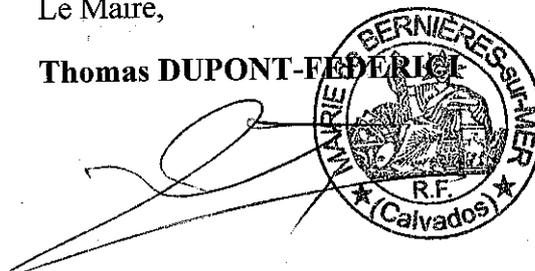
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ACTE l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les six premiers mois de l'année 2022 pour les cabines de plage installées côté ouest.

VOTE : POUR : 17

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI



PREFECTURE DU CALVADOS

- 1 FEV. 2022

COURRIER